

5. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Etienne LE ROY

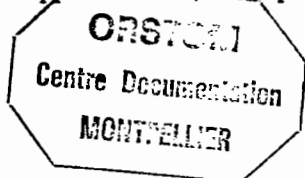
A la suite des exposés introductifs de MM. Agondjo, Dika Akwa Nya Bonambela et Wane, les discussions ont abordé quatre questions particulières :

- quelle est l'originalité de ces représentations autochtones vis-à-vis des représentations occidentales ?
- comment s'expriment actuellement ces représentations autochtones ?
- comment éviter de reproduire le référent précolonial dans l'analyse des représentations autochtones ?
- comment s'exprime le conflit entre les représentations endogènes et exogènes dans les idéologies contemporaines et dans la vie économique et juridique ?

A) L'originalité des représentations autochtones vis-à-vis des représentations occidentales a été l'objet de quelques interventions qui cherchaient à mieux dégager l'expérience africaine à partir des représentations occidentales.

E. Le Roy, citant les travaux anciens mais toujours actuels de Paul Bohannan, « Land, Tenure and Land-Tenures » publiés dans *African Agrarian Systems* (I.A.I.O.U.P., 1963), rappelle que la conception occidentale actuelle est le produit de la mise en place par les marins navigateurs de la fin du Moyen Age d'instruments de mesure permettant de reporter une position par rapport aux étoiles. Une grille imaginaire a ainsi été conçue et le problème fut ensuite de faire corrélérer cette grille, projetée sur un espace plan ou sur une sphère, et les accidents géographiques concrètement observables. Sur cette base, et en ignorant initialement les contraintes proprement écologiques, des cartes géographiques ont été progressivement constituées. Le mode de représentation matériel de l'espace a été introduit avec la colonisation en Afrique et a servi particulièrement de base au cadastrage dans le cadre de la mise en place du système de l'immatriculation des terres. « Dans un tel système, on possède non la terre elle-même, mais un titre qui se réfère, selon un ensemble de coordonnées, à une carte qui elle-même se réfère à une terre. » Il suffit que le géomètre ait fait une erreur dans son relevé pour que change l'affectation de votre titre sur le terrain. C'est l'histoire de Jules Verne dans son livre « L'étoile du Sud » à propos d'un gisement diamantifère en Afrique du Sud. Lorsque l'on a introduit cette conception en Afrique, nécessairement on a refusé à la conception africaine toute efficacité. Cette conception antérieure, fondée sur des points focaux, symbolisée par des arbres, des lieux de culte, des accidents de terrain, s'est trouvée modifiée par la superposition d'une nouvelle grille qui se réfère à une nouvelle représentation.

Le passage d'une représentation à l'autre fait ensuite l'objet de commentaires de E. Le Bris. Parlant de matrice spatiale (comme moule qui reproduit une empreinte), il considère que « l'objet de la commission était d'étudier cette rupture historique fondamentale – qui reste encore manifeste. M. Dika Akwa nous a décrit une matrice d'espace qu'il appelle totale, que j'appellerai également homogène et symétrique. Avec la pénétration du système capitaliste et la construction d'appareils d'Etat, on est passé à un espace que je quali-



fierai de fractionné et de hiérarchisé... l'État joue de plus en plus le rôle d'organisateur exclusif de l'espace, le territoire tend à devenir la base principale de la construction de l'appareil de l'État et, petit à petit, on voit s'affirmer la matrice numéro deux (c'est-à-dire "occidentale") aux dépens de la matrice numéro un ("autochtone"...) avec des échelles différentes aux niveaux micro-local, national et international ».

Dans une intervention, F.G. Snyder souligne, quant à lui, l'influence fondamentale de l'introduction du « capital » tant dans le développement du modèle colonial que dans la transformation des représentations autochtones. « Il faut reconnaître que les conceptions africaines précoloniales relevaient de sociétés pré-capitalistes qui existent sous une forme très différente d'aujourd'hui parce qu'elles font maintenant partie d'un autre système économique, que ce soit au niveau national ou au niveau international. »

Enfin, C. Blanc-Pamard et V. Lassailly-Jacob prennent des exemples en pays Baulé (Côte-d'Ivoire) pour montrer des cas concrets d'opposition entre ces représentations occidentales et autochtones.

« Je voudrais poser, dit C. Blanc-Pamard, le problème des forêts classées. Ces forêts dont les limites n'existent que sur les cartes sont ignorées des Baulé. Or le classement les prive d'une partie importante de leurs terroirs de forêt, partie d'autant plus intéressante qu'ils y installent depuis les années 50 des plantations de café. Les conflits sont nombreux avec les autorités administratives qui verbalisent les "contrevenants". »

Un autre exemple est donné par V. Lassailly-Jacob. En cas d'implantation d'une opération de développement, on a pu voir tous les villageois se munir de leur machette pour renvoyer les topographes qui étaient venus faire une délimitation des terres. Même une intervention du sous-préfet n'a rien pu y changer... La terre en pays Baulé est toujours un bien sacré qui n'a pas de valeur monétaire et juridique. Les autorités administratives ne peuvent acquérir la terre que par négociation à l'amiable et entente avec les responsables villageois.

B) Comment s'exprime actuellement la représentation autochtone de l'espace ? Toute représentation de l'espace suppose à la fois une structure symbolique et ses expressions matérielles. Les unes et les autres peuvent continuer à se manifester. L'expression symbolique fait particulièrement l'objet d'une intervention de V. Milingo, à propos de l'institution du « chef de terre » et de ses symboles. « Celui qui possède l'insigne (de chef de terre) possède le titre à l'octroi des terres... Comment pouvons-nous accepter de remettre en question ce titre-là ? Je crois que nous avons accepté une infériorisation, une culpabilisation de nos insignes... » La raison pourrait en être trouvée dans le fait « que l'espace africain est hiérarchisé en fonction de pouvoirs et de contre-pouvoirs qui sont actuellement absents de l'État mais qui faisaient que le pouvoir de celui qui avait l'insigne était contrebalancé par un autre pouvoir auquel il se trouvait soumis ». Cette carence suppose donc un nouveau modèle de pouvoir sur l'espace.

A un autre niveau et dans son expression la plus matérielle, l'organisation de l'espace, dit le docteur Epelboin, implique un marquage de l'espace, ainsi pour résoudre le problème de la défécation : « Les zones de défécation où l'on se rend de façon quotidienne ne sont pas des endroits disséminés n'importe où mais correspondent à des zones précises, bien situées par rapport aux points névralgiques du village. » Ces zones sont ignorées des épidémiologistes et des agents sanitaires qui ne savent rien de l'organisation antérieure. « Lors

de l'installation de tinettes, il faut tenir compte de leur perception traditionnelle de l'environnement et de l'espace... » ce qui ne manque pas de rétroagir sur l'implantation des puits et d'installations « bassement matérielles » et quotidiennes mais qui ont, me semble-t-il, un rôle fondamental dans une perspective de développement et de gestion de l'espace traditionnel.

C) Comment éviter de reproduire les images stéréotypées du « référent précolonial » ?

A la suite d'une question de M. Benoît-Cattin qui souhaitait « que l'on parle un peu des conflits qui existent à l'intérieur même de ce droit coutumier » M. Dika Akwa nya Bonambela apportera une assez longue réponse qu'il est intéressant de reproduire dans son intégralité :

« Lorsque j'ai fait référence au mythe, je crois avoir dit que l'espace tel qu'il était conçu chez nous — l'espace singularisé —, c'est d'abord l'espace singularisé qui naît et on voit, à un moment donné, dans le mythe, lorsque le soleil a fini sa course, apparaître l'espace total qui arrive à sublimer les autres. Ceci veut dire que, sur le plan pratique, on assiste à l'élaboration de droits particuliers des groupes qui viennent s'installer dans une même zone, qui affirment d'abord leurs droits et c'est là que, progressivement, s'élabore le droit total qui est assimilé, ici, à cette barque qui vient pour organiser cet espace. »

« En fait, ces espaces hiérarchisés ne sont que le fruit d'une série de conflits : le premier occupant arrive et, fort de son droit, élabore un mythe d'autochtonie, passe une alliance sacrificielle avec la terre, la terre ici considérée par lui plus comme divinité que comme objet. Lorsque le deuxième occupant arrive, c'est d'abord un acte de violence dans la mesure où il vient occuper la terre de l'autre. Il serait faux de croire que, dans le système traditionnel, on lui sert automatiquement l'espace : non, on recourt à la violence aussi mais il y a une manière de l'atténuer dans la mesure où, à partir de ce moment, il reconnaît le mythe d'autochtonie et on lui donne une portion de l'espace, du moins on lui assigne une portion de l'espace. Et généralement, ce qui l'intéresse, ce sont des points stratégiques, plutôt des points économiquement importants : la terre de culture par excellence s'il est agriculteur et refoulant un peu vers l'arrière-pays les premières populations. Toujours est-il que nous expliquons notre phénomène sur le plan politique, que même le chef conquérant reste toujours tributaire, sur le plan rituel, du premier occupant. Il y a donc là une espèce de complémentarité antagoniste qui est nette dans les rapports des deux sociétés. Ce qui veut dire qu'on prend d'abord conscience des conflits réels et qu'on essaie selon d'autres modalités, soit par des unions matrimoniales soit par des unions au niveau des cultes ou des totems, d'essayer de régler les conflits. Mais les conflits sont réels, ils sont potentiels et peuvent resurgir à tout moment. »

Sans répondre à toutes les préoccupations des participants, cette intervention a éclairé le contexte conceptuel.

D) Comment s'exprime le conflit entre les représentations endogènes et exogènes de l'espace dans les idéologies contemporaines et dans la vie économique et juridique ?

Ce dernier thème a fait l'objet des interventions les plus nombreuses tant il préoccupe les experts africains et les observateurs européens.

— L'opposition des droits coutumier et moderne a fait l'objet, en matière foncière, de questions de la part de Mlle Sow et de M. Ruf et de réponses qui

ne pouvaient être que partielles, la Commission n'ayant pas pour objet d'y répondre. P.L. Agondjo Okawé a souligné l'importance du processus d'individualisation : « Lorsque quelqu'un fait état d'une occupation ancestrale de la terre, ce n'est plus pour garder la terre dans la communauté ancestrale, c'est pour lui. C'est pour mettre cette terre en valeur, construire une maison, la mettre en location dans la mesure où la législation en vigueur jusqu'en 1977 permettait une spéculation effrénée... On se sert du droit ancestral comme alibi, non pour revenir au droit ancestral, mais pour se placer dans l'optique du droit moderne. »

— Le problème de l'occupation de l'espace et de l'implantation des comptoirs et forts européens aux XVI^e et XVII^e siècles fait l'objet d'une question de O. Lara. Dans sa réponse, M. Dika souligne que la réponse à ces questions historiques doit être envisagée à travers deux notions : l'espace économique africain et « l'espace de guerre ». « Toute zone occupée, tant qu'elle n'est pas intégrée dans l'espace du groupe, reste un espace de guerre. » Dans le cas des comptoirs portugais « on est resté aussi longtemps qu'a duré la colonisation en situation de guerre... ce qui montre l'ancienneté des affrontements entre les deux logiques et les deux représentations de l'espace ».

Puis, M. Dika tire les conclusions suivantes :

« Je crois que notre problème c'est que nous sommes des analystes d'une situation réelle, concrète et présente. Nous nous rendons compte qu'il y a un conflit à tous les niveaux comme vous l'avez souligné tout à l'heure, aussi bien au niveau du village qu'au niveau de la nation. Il y a un conflit, aussi bien dans le domaine rural dit à 99 % traditionnel, que dans le domaine urbain dit à 99 % moderne. Honnêtement que devons-nous faire ? Allons-nous dire en homme de science : il en est ainsi et contentons-nous du constat. Nous essayons, je crois, d'analyser les causes des échecs ou les causes des changements dans le domaine rural. »

« Il est certain que lorsque nous étudions le droit traditionnel ou le "foncier traditionnel" nous ne disons pas que les choses sont restées telles quelles. Ce serait même croire que la tradition en tant que telle n'évolue pas. Mais ce que nous essayons de souligner ou de dégager, c'est précisément une matrice de l'espace qui peut nous aider à comprendre aussi bien la réaction du peuple africain d'aujourd'hui vivant dans la campagne que le même comportement de l'Africain moderne beaucoup plus individualisé lorsqu'il recourt à tel ou tel mécanisme étant dans la ville. Ce qui ne veut pas dire que même dans cet espace des grandes villes le modernisme est tel qu'il faut nécessairement opposer modernité et tradition. Je ne crois pas à ce faux débat. Ce sont deux domaines qui se compénètrent constamment et qui sont en interaction. »

« Alors il est nécessaire, connaissant d'un côté d'où vient le droit moderne avec tout ce qu'il implique d'aspects historiques qui me situent hors de cet univers, connaissant de l'autre côté aussi d'où vient le droit traditionnel, il est nécessaire donc d'appréhender cette matrice. Comme ça au moins je pourrais situer l'objet du conflit. Et je pourrais peut-être à ce moment-là aider le législateur à faire avancer cette société. Et je crois qu'à ce moment-là j'aurai rempli mon rôle d'homme de science. Mais si je dis que la matrice traditionnelle de l'espace est dépassée, n'intervient plus, c'est d'abord méconnaître la réalité actuelle. Parce que cette matrice est là, présente. Et c'est ce que nous essayons de montrer à chaque conflit pour mieux faire appréhender l'autre aspect du problème. J'exclus en fait le cadre idéologique, qu'il soit capitaliste ou socialiste ; le problème qui est en face de moi, sauf pour quelques rares

sociétés africaines qui ont fait un choix idéologique bien déterminé, est que nous restons encore dans l'ambiguïté la plus totale. »

6. L'ACCES A LA TERRE CHEZ LES PAYSANS BASUNDI (RÉGION DU POOL, CONGO)

Dominique DESJEUX

Officiellement, la terre appartient à l'État congolais, depuis la constitution du 24 juin 1973 (art. 30-31). En fait la terre circule, et les gens circulent sur les terres, suivant la logique lignagère traditionnelle et non pas suivant le droit officiel. Nous verrons avec la « tontine » de l'accès à la terre, le *kitemo* de la terre, que la logique de cette circulation renvoie à un modèle dynamique de gestion du sol entre lignages.

Ce modèle exprime une double logique, celle du développement de l'économie de marché à travers la diffusion de techniques et de groupements précoopératifs dans le cadre d'un projet P.N.U.D.-B.I.T., le Projet de développement rural (P.D.R.) – projet plus « laisser-faire » et souple, qu'autoritaire ou participatif – et celle des rapports sociaux lignagers qui réinterprètent une partie du projet ou des nouvelles activités socio-économiques, en réactualisant leurs traditions culturelles.

La paysannerie Basundi est globalement dominée et ne contrôle pas les règles du marché. Elle possède cependant une autonomie relative qui lui permet de développer des stratégies offensives ou défensives qui visent à la reproduction ou à la production d'une nouvelle stratification sociale et tout particulièrement autour du contrôle de l'accès à la terre par les aînés sociaux sur les cadets sociaux.

Les formes d'appropriation de la terre et le rôle des chefs de lignage

Nous traitons ici des règles qui déterminent l'appartenance d'une terre vis-à-vis d'un individu ou d'un groupe. Dans le paragraphe suivant, nous verrons celles qui déterminent le travail sur telle ou telle terre.

L'héritage et la filiation

La forme principale d'appropriation de la terre est liée à l'héritage par filiation matrilinéaire. La terre s'hérite d'oncle à neveu, donc par les hommes, mais en ligne maternelle.

Mais la terre n'est pas une propriété privée individuelle. Elle est gérée par les chefs de lignage (*mfumu kanda*). Ils contrôlent l'accès à la terre pour les membres du lignage (*bissi kanda*), les alliés (*nkuezi*) et les locataires. Il n'y a donc pas de « propriétaire foncier », ni de « propriété féodale », mais une appropriation collective des terres et une gestion lignagère. Le chef de lignage



études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS

EN

AFRIQUE NOIRE

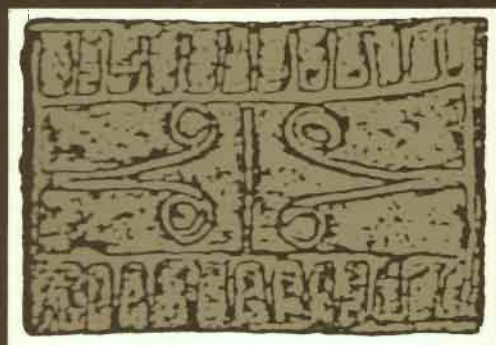


TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé..... | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogové au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)